



Endettement suite à perte d'emploi

Par **ttodesco**, le **20/03/2015** à **07:21**

Bonjour,

Je suis incapable de faire face à mes échéances de crédit suite à la perte de mon emploi au mois de juillet 2014.

Mes créanciers refusent une renégociation des échéance mensuelles.

J'envisage de supprimer les prélèvements mensuels pout régler par chèque chaque début de mois ce que je pourrai payer de manière à pouvoir me loger et manger.

Ai je le droit d'entamer cette action? de toute manière je n'ai plus le choix, étant déjà au service recouvrement au niveau de ma banque.

Autant dire que la situation est désespérée.

Quels sont mes moyens d'action légaux dans ce cas.

Merci de votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **20/03/2015** à **08:08**

Bonjour,

Pourquoi ne pas voir une assistante sociale pour mettre en place un dossier de surendettement ? La décision du tribunal s'appliquera alors à tous les créanciers.